

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 16 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mme et Mrs Valérie ADEMA-GAYET, Alain PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjointes.
Mmes et Mrs Sylvie CONSTANS-MARTIN, Sonia TRINCARD, Sandrine BRINGAY, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Laurent BERNARD, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Géraldine GAU, excusée, a donné procuration à Mr Dominique FOURCADE.
Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL, excusée.
Mr Louis GAMARRA, excusé.
Mme Isabelle GUERY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Louis FUGAIRON.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Après lecture du compte-rendu de la séance du 15 juillet 2020, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

II – CONVENTIONS

A – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE D'AX-LES-THERMES ET L'ASSOCIATION « A2CAT » POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ART CHORÉGRAPHIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à ses statuts, l'association « A2CAT » a pour but la création, la diffusion et la production de l'art chorégraphique sous toutes ses formes, l'organisation de manifestations culturelles et le développement d'actions pédagogiques et éducatives.

Ainsi et compte-tenu, d'une part, de l'intérêt que présente le développement des actions culturelles pour la ville d'Ax-les-Thermes et ses habitants, développement auquel contribue l'association « A2CAT » et d'autre part des moyens financiers limités dont dispose l'association, la ville d'Ax-les-Thermes et l'association ont souhaité unir leurs efforts dans le cadre d'une convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune et l'association unissent leurs efforts pour la réalisation d'un programme de promotion de l'art chorégraphique, en participant ainsi aux activités culturelles et de loisirs de la ville d'Ax Les Thermes.

Parmi les objectifs de l'association, ceux qui présentent un caractère d'intérêt général pour la ville et qui justifient l'aide municipale, sous la forme d'un soutien matériel (mise à disposition de locaux) et financier (versement d'une subvention de 2 500 €), sont les suivants :

- Faire vivre en résidence à Ax-les-Thermes une compagnie professionnelle reconnue sur le plan départemental et national,
- Constituer un répertoire chorégraphique varié, enrichi chaque année de 2 créations présentées à Ax-les-Thermes,
- Participer à l'animation du théâtre, des différents lieux culturels et plus largement de la ville,
- Organiser un festival de danse : AX EN DANSE,
- Accueillir ponctuellement des artistes en résidence dans le cadre de l'organisation du festival,
- Créer et diffuser des spectacles « jeune public »,
- Constituer une offre de formation, notamment sous forme de stages intégrés aux évènements culturels locaux,
- Développer une compagnie amateur partie prenante des différents projets de l'association.

Il précise que la convention est consentie pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante.

Accord unanime du conseil municipal.

B – COMMUNE – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ AU TARIF BLEU ET DE SERVICES ASSOCIÉS – SDE09

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a répondu favorablement à la proposition du SDE09 visant à coordonner un groupement de commande d'achat d'électricité afin de mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fourniture les plus compétitives possibles.

Une convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat d'électricité au tarif bleu et de services associés a été adoptée par le comité syndical du SDE09. Il convient donc d'adhérer à ce groupement de commandes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à adhérer au groupement de commande pour « l'achat d'énergies et la fourniture de services associés » coordonné par le SDE09 et à signer la convention correspondante.

Accord unanime du conseil municipal.

III – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément au IV de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, il est nécessaire de créer entre la CCHA et ses communes membres une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Cette commission, chargée d'évaluer les transferts de charges, est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Monsieur le Président propose de créer cette commission en la composant d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre.

Monsieur le Maire propose de désigner les représentants suivants pour siéger au sein de la CLETC :

- Titulaire : Monsieur Alain PIBOULEAU
- Suppléant : Madame Sandrine BRINGAY

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Accord unanime du conseil municipal.

IV – DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain conseil municipal au :

**Mercredi 16 septembre 2020
à 18 heures**

La séance est levée à 18 H 30.

Etat des délibérations prises :

- II – Conventions
- II – A Conditions, objectifs et moyens entre la commune et l'association "A2CAT" pour la réalisation d'un programme de promotion de l'art chorégraphique
- II – B Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité au tarif bleu et de services associés – SDE09
- III – Désignation des représentants de la commune – Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)

D. FOURCADE

A. PIBOULEAU

A. MAYODON

V. ADEMA-GAYET

S. CONSTANS-MARTIN

M. LOISON

L. BERNARD

R. ROQUES

JL. FUGAIRON

S. BRINGAY

S. TRINCARD